



Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de janvier 2019 • N° 01

Meilleurs Vœux 2019

Chères Feigéroises, chers Feigérois,

L'année 2018, riche d'innovations, s'est achevée. Avec plaisir nous avons inauguré l'extension de l'école et notre nouvelle cantine le 1^{er} décembre. L'ambition est de poursuivre cet élan positif, et je suis heureux de commencer cette nouvelle année 2019 en esquissant pour vous le contour de nos résolutions. Depuis cinq années, les membres du Conseil municipal s'activent au service de la commune et nous avons encore quatorze mois pour réaliser deux projets.

Le premier concerne l'aménagement d'un carrefour giratoire route de Grossaz; notre situation géographique entraîne une extension urbaine que nous devons maîtriser pour qu'elle soit en harmonie avec l'identité de notre village, en s'attachant à la sécurité des habitants. Le projet consistera à réaliser un giratoire au carrefour de l'allée des Ruttets; la chaussée sera élargie et des conteneurs semi-enterrés seront mis en place.

Toujours dans le souci de vous proposer un environnement agréable, un second projet d'envergure, la création d'une piste cyclable, est en cours d'élaboration. Pour accomplir ce programme qui dessinera une ligne verte, une étude est déjà bien avancée; nous espérons le soutien financier de subventions. Cette liaison de mobilité douce entre notre village et Saint-Julien permettra de développer et promouvoir l'utilisation du vélo, et sera appréciée par les piétons.

Concernant la vie sociale dans notre village, nous nous félicitons **du partenariat avec la MJC de Viry** qui vous donne accès à des projets culturels et artistiques à destination de tout public. La construction commune passe par le partage humain entre toutes les générations. Mais pour nous ouvrir au monde, nous avons aussi



besoin d'une connexion internet fiable et rapide. **Nous sommes heureux de pouvoir vous faire bénéficier de la fibre**; je sais que l'installation est longue mais votre patience sera enfin récompensée. Ce progrès technique n'est pas seul à vous proposer un cadre de vie agréable: **le réseau associatif existant à Feigères permet de participer à la vie du territoire**; j'encourage tous les membres de ces différentes associations à pérenniser leurs animations et aux habitants de Feigères à les rejoindre.

Nous nous sommes toujours attachés à apporter un dynamisme au village et nous sommes heureux du succès de la boulangerie Saint-Ellier, du restaurant L'instant Présent. L'équipe municipale souhaite la même réussite pour le salon de coiffure et le pôle médical.

Certes, des efforts vous ont été demandés, mais ensemble nous pouvons être ainsi à la hauteur de l'évolution de notre commune.

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite une belle et heureuse année 2019.

Guy Roguet

Le conseil municipal

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

ORDRES DU JOUR AVEC DÉLIBÉRATIONS

Adoption d'un nouveau règlement pour la location de la salle polyvalente

Considérant l'actuel règlement de la salle polyvalente adopté en 2015, considérant qu'il est nécessaire d'adopter les nouveaux règlements et convention d'utilisation de la salle polyvalente afin de fixer les modalités de location et d'utilisation de celle-ci, vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux, entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement et la convention d'utilisation de la salle polyvalente annexés qui seront effectifs à compter du 12 janvier 2019, d'adopter les tarifs insérés dans l'annexe 2 du règlement qui seront effectifs à compter 12 janvier 2019.

ANNEXE 2: TARIFS DE LOCATIONS

	Montant	Acompte
TARIF 1		
Location par les habitants de la commune pour un événement familial		
Coin bar, cuisine, sanitaires	270 €	100 €
Grande salle, cuisine, toilettes - Tarif été du 1 ^{er} mai au 30 septembre	350 €	100 €
Grande salle, cuisine, toilettes Tarif hiver du 1 ^{er} octobre au 30 avril	385 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	
TARIF 2		
Sociétés loi 1901 dont le siège social est situé à Feigères et exerçant leur activité sur la commune		
Coin bar, cuisine, sanitaires	270 €	100 €
Grande salle, cuisine, sanitaires - Tarif été du 1 ^{er} mai au 30 septembre	350 €	100 €
Grande salle, cuisine, toilettes - Tarif hiver du 1 ^{er} octobre au 30 avril	385 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	
TARIF 3		
Sociétés loi 1901 dont le siège est hors de Feigères pour une activité rémunérée ou particulier n'habitant pas Feigères pour un événement familial		
Grande salle, cuisine, sanitaires - Tarif été du 1 ^{er} mai au 30 septembre	900 €	300 €
Grande salle, cuisine, sanitaires - Tarif hiver du 1 ^{er} octobre au 30 avril	950 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	
TARIF 4		
Activités rémunérées organisées par des professionnels ou classées comme telles (forfait de 1 à 3 jours maximum) Tarif été du 1 ^{er} mai au 30 septembre	600 €	100 €
Activités rémunérées organisées par des professionnels ou classées comme telles (forfait de 1 à 3 jours maximum) Tarif hiver du 1 ^{er} octobre au 30 avril.	650 €	
Participation pour mise à disposition de la vaisselle	20 €	
TARIF 5		
Activités gratuites n'intéressant pas Feigères, de nature sociale, scolaire, culturelle, politique ou syndicale, sans repas ni boisson Tarif été du 1 ^{er} mai au 30 septembre	300 €	100 €
Activités gratuites n'intéressant pas Feigères, de nature sociale, scolaire, culturelle, politique ou syndicale, sans repas ni boisson Tarif hiver du 1 ^{er} octobre au 30 avril.	350 €	
TARIFICATIONS PARTICULIÈRES		
Organisme réalisant des activités locales régulières à but non lucratif intéressant Feigères (scolaire, sociale, culturelle, politique ou syndicale)	1 gratuité par an possible	
Associations à but non lucratif dont le siège social est domicilié à Feigères	1 gratuité par an en raison de leur caractère d'utilité locale	
Deuxième manifestation de l'année civile organisée par les associations de la commune ayant bénéficié d'une première gratuité	170€ (frais de ménage inclus), hors frais de chauffage et de vaisselle	
Paroisse	Gratuité	

D'abroger l'actuel règlement d'utilisation de la salle à compter du 12 janvier 2019, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Projet urbain partenarial (PUP)

Le Projet urbain partenarial, créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics. Il est transcrit aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'urbanisme. Ce dispositif est un outil financier qui permet, en dehors d'une ZAC, l'apport de participations à des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement. Le PUP repose sur une initiative privée pour réaliser une opération privée qui peut cependant avoir un enjeu et un intérêt communal. Il ne s'apparente en rien à une concession d'aménagement et ne nécessite donc pas une mise en concurrence préalable.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la mise en place d'un PUP dans la zone suivante : zone de l'Agnellu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la mise en place d'un Projet urbain partenarial zone de l'Agnellu ; autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents aux dossiers.

ORDRES DU JOUR SANS DÉLIBÉRATIONS

Demandes d'autorisations d'urbanisme

Déclarations préalables :

- MÉGEVAND J.-L. CHEZ CANEL : division en vue de construire - Allée de la Corne
- FOUSSIER Mélanie : aménagement d'un logement - Chemin Clos de l'Agnellu.

Déclaration d'intention d'aliéner

Déclaration préalable :

- Parcelle ZI 32 - ZI 83 - Situation : 68, chemin des Bois Blancs - Bien : maison à usage d'habitation.



DÉNEIGEMENT

En saison hivernale, nous tenons à vous rappeler que les circuits de déneigement sont gérés par la commune.

Seront en priorité déneigés, le chemin de l'école et le circuit des cars scolaires : du chemin de la Scierie à la route de Saint-Julien, en passant par le chemin des Hutins, la route de Grossaz, le chemin de Pré-Vally et la route de Chez Jolliet. Les autres rues communales sont ensuite déneigées. Les voies des riverains avec lesquels une convention de déneigement est passée sont effectuées en dernier lieu.

Nous tenons également à vous préciser que le déneigement des entrées privées reste à la charge des propriétaires, cela même après passage du chasse-neige ayant occasionné des andains de neige.

Vos élus vous informent

NOUVEAU : DES CONTENEURS POUR DÉPOSER VOS CARTONS USAGERS

Depuis Noël 2018, 32 points de tri de la Communauté de communes du Genevois sont équipés de nouveaux conteneurs pour les cartons. Un bon moyen de jeter ses cartons après Noël sans aller en déchetterie !

Les petits cartons emballant les colis commandés sur le web sont de plus en plus nombreux accompagnant ce mode de consommation croissant. La CCG équipe avec un conteneur pour cartons une trentaine de points de tri existants répartis sur l'ensemble des 17 communes. À l'endroit où les habitants déposaient déjà les emballages en verre, en plastique/acier/alu et en papier/cartonnettes, ils trouveront désormais également un conteneur supplémentaire réservé aux cartons.

Pour les très gros cartons ou pour un gros volume (par exemple, un déménagement), il est toujours conseillé de se rendre en déchetterie. Les 32 conteneurs pourront quant à eux contenir tous les petits volumes et participent à moins utiliser sa voiture, ou moins loin.

À Feigères, les conteneurs à cartons sont installés : chemin des Poses-du-Bois et route de l'Agnellu (même emplacement que le tri).



**DECHETTERIES
NEYDENS & VULBENS**

carte d'accès
OBLIGATOIRE

dès février 2019

WWW.CC-GNEVOIS.FR

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF : SECTEUR GROSSAZ

Courant février, pour tout le secteur de Grossaz, il conviendra de déposer les ordures ménagères et autres déchets et gravats destinés au tri sélectif sur la plateforme réservée à cet effet, et installée au nouveau rond-point (allée du Ruttet et route de Grossaz). **Plus aucune poubelle ne sera collectée devant votre logement dans les semaines qui suivront la pose de ces conteneurs.**

BOULANGERIE SAINT-ELLIER

FERMETURE EXCEPTIONNELLE : LE MARDI 29 JANVIER

FERMETURE POUR CONGÈS :

DU MERCREDI 20 FÉVRIER AU MERCREDI 6 MARS

REGISTRE DE DOLÉANCES

Suite à la volonté du gouvernement d'initier une grande concertation nationale, un registre de doléances est ouvert à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture habituels.



**REGENERO
BOX**

**OPÉRATION
CONSO CACHÉES**

VOTRE MISSION
TRAQUER LES DÉPÉRDITIONS
JUSQU'AU DERNIER WATT

VOUS DISEPOSEZ
D'UNE REGENERO BOX

VOTRE CONTACT
LE CONSEILLER REGENERO

VOUS AVEZ UNE SEMAINE...

REGENERO LANCE SON NOUVEL ÉQUIPEMENT : LA REGENERO BOX

Surconsommations d'énergie, sensations de froid, inconfort... *Jamais plus jamais !*
À compter de novembre 2018, tout va changer pour les habitants d'Annemasse Agglo et de la Communauté de communes du Genevois grâce à la **REGENERO BOX** : une mallette d'outils de mesure ultra sophistiqués.

Grâce à une caméra thermique, d'autres dispositifs infallibles et aux conseils de REGENERO, vous traquerez les déperditions d'énergie dans votre habitation et vous élaborerez un plan d'actions pour les supprimer.

Contactez votre conseiller REGENERO au **04 58 57 00 87**
et réservez gratuitement durant une semaine votre **REGENERO BOX**

www.regenero.fr REGENERO, LE SERVICE PUBLIC, GRATUIT ET INDÉPENDANT DU GÉNEVOIS FRANÇAIS POUR ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

PERMANENCES SANTÉ ET CONSEIL SUR LA MUTUELLE

À travers son dispositif *Ma Commune Ma Santé*, Actiom cherche à rendre la complémentaire santé accessible à tous. Forte de ses plus de 1 700 communes partenaires, Actiom négocie des contrats collectifs dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour ses adhérents.

Vous souhaitez avoir des conseils personnalisés sur votre situation ? Pour tout renseignement, vous pouvez :

- contacter *Ma Commune Ma Santé* au ☎ **05 64 10 00 48** du lundi au vendredi de 9h à 18h (prix d'un appel local)
- consulter le site www.macommunemasante.org
- prendre rendez-vous avec un référent *Ma Commune Ma Santé* lors de l'une des prochaines permanences prévues sur le territoire en appelant le ☎ **05 64 10 00 48**.

Les prochaines permanences auront lieu à la Communauté de commune du Genevois, au rez-de-chaussée du bâtiment Athéna le lundi 11 février 2019 de 14h à 17h, et le mardi 12 mars 2019 de 9h30 à 12h.

Bien penser à venir aux rendez-vous munis de votre contrat actuel (si vous en avez un).

www.cc-genevois.fr/fr/vie-pratique-et-services/prevenir-et-accompagner/ma-commune-ma-sante

Agenda et associations

SURPRISE DE NOËL POUR LES CLASSES MATERNELLES

Cette année encore les dames de la troupe du théâtre de Fousgères ont réalisé et présenté un spectacle autour de trois contes de Noël. Les enfants étaient enchantés. La séance s'est terminée par une distribution de pièces d'or en chocolat. Comme de bien entendu, ils se sont régalés.

Maya Étienne pour la bibliothèque de Feigères



LE REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS), QUI CONCERNE TOUTES LES PERSONNES DE LA COMMUNE ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, AURA LIEU DIMANCHE 3 MARS 2019 À LA SALLE POLYVALENTE DÈS MIDI.

Comme par le passé, une invitation sera envoyée courant février à toutes les personnes concernées. Cependant, si certains d'entre vous ne la recevaient pas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous inscrira au repas. Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de confirmer votre présence en appelant le secrétariat de mairie au plus tard mi-février 2019.



LE REPAS DE NOËL

117 élèves, de 3 à 10 ans, ont reçu leur repas de Noël dans la nouvelle cantine. À cette occasion, quelques élus sont venus prêter main-forte aux agents pour assurer un service unique et partager un temps avec les enfants. Au menu : Petites Perles océanes au saumon d'Écosse, Gressin feuilleté et sésame - Suprême de poule cuisson douce et Velouté des sous-bois aux morilles - Pommes grenailles et Butternut rôtis - Bûche savoyarde aux myrtilles de région, Papillotes et Clémentines. Ce fut un moment chaleureux et gourmand et les petits Feigérois de profiter de la présence des intrus pour entamer la conversation comme dans un vrai restaurant : « Pourquoi c'est toi qui nous sers aujourd'hui ? », « Comment tu t'appelles ? », « Moi, j'aime pas la salade », « Je pourrais avoir encore des patates ? », « Mon papa s'appelle Éric », « J'arrive pas à ouvrir ma mandarine », et ainsi de suite jusqu'aux dernières papillotes, dans une ambiance joyeuse où on ne vit plus le temps passer.



ÉTAT CIVIL

• BIENVENUE À •

Alicia, le 2 décembre 2018, au foyer de Aurore et Laurent Langel, allée du Marais

Neil, le 7 décembre 2018, au foyer de Ani Khojoyan et Vivien Duhem, route du Châble

Ticia, le 6 janvier 2019, au foyer de Claire Marchica et d'Alexis Argaud, route de Saint-Julien

Toutes nos félicitations.

• MARIAGE •

Hala Belazzoug et Yacine Mihoubi, le 29 décembre 2018, route de Chez Jolliet

Tous nos vœux de bonheur.

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612 - 74166 Feigères Cedex
Tél. 04 50 49 24 60

www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :
Guy Roguet

Rédacteur en chef :
Laurent Vanderschaeghe



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C012623